



# ARRET SUITE DEPRESSION HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL

Par **CYNOLOUVE**, le **24/03/2016** à **18:03**

BonjourrrrrJe suis en arrêt depuis fin octobre 2015 pour depression suite au harcèlement sexuel et moral de la part de mon chef de service.rnJe relève également des incohérences entre mon statut mes fonctions et mon salaire dans l'entreprise. Sur l'organigramme société il est noté que je suis responsable du pôle moyens généraux avec deux personnes à gérer, soit sur la même ligne que trois autres personnes qui ont un statut de cadre, et sur ma fiche de poste et mon bulletin de paie, je suis chargé des moyens généraux, puis-je saisir les prud'hommes à la fin de mon contrat ?rnComment prouver que mon salaire et mon statut de cadre était refusé en raison du harcèlement subi ?rnEn vous remerciant par avance.